

Séance du mercredi 24 mai 2023 à 20h15

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Aurélie Meylan

A 20h15 précises, **la Présidente** salue chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, ainsi que les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La Présidente procède à l'appel. Sur les 70 membres convoqués, 43 sont présents et 25 sont excusés. En cours de Conseil, elle passe la parole à la **Scrutatrice Laura Macchia** pour l'annonce des conseillers excusés. Le quorum étant atteint, **la Présidente** ouvre avec plaisir la 14^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 8^{ème} de l'année politique 2022-2023.

La Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, elle précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets Ma Commune / Conseil communal / Séances.

Elle remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle et, plus particulièrement, pour la gestion du vote électronique.

En complément, une nouvelle disposition du résultat des votes a été à nouveau mise à jour à la suite du dernier conseil. Messieurs **Damien Richard** de l'entreprise Meerkathe et **l'Huissier Stéphane Wenger** se sont rencontrés pour effectuer des ajustements. Le Bureau du Conseil espère que cela donnera satisfaction aux conseillères et conseillers.

Elle souhaite également la bienvenue à Eveline Garrido, secrétaire du conseil, qui officie ce soir et la remercie par avance pour son travail.

En préambule de l'Ordre du jour, **la Présidente** propose une modification afin de passer le point e) Correspondances au point b) et de spécifier « Election » au lieu de « Nomination » du 2^{ème} Vice-président. Personne ne s'opposant à ces modifications du préambule, **la Présidente** peut procéder selon ces modifications.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture.

La Présidente a constaté une coquille à la page 190 ; réponse à la motion sur le harcèlement de rue, il s'agit bien de Monsieur **Belometti** au lieu de Monsieur Momoletti.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Serge Grognuz** qui relève, en page 196, Rénovation restaurant et piscine du Vernex, que le liner est en train de se poser.

La Présidente le remercie et, la parole n'étant plus demandée, elle ouvre le vote sur les propositions de modifications demandées. Le procès-verbal est adopté à une large majorité.

La Présidente adresse ses vifs remerciements à Madame Florie Leka pour la qualité de son travail.

Point b : Correspondances

A ce jour, trois courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **La Présidente** en donne lecture :

1. Lettre datée du 04.05.2023 de Madame Catarina Gonçalves Pina, Cheffe de groupe PSIP (Annexe 1)
2. Courrier du 04.05.2023 de Madame Catarina Gonçalves Pina, Cheffe de groupe PSIP (Annexe 2)
3. Lettre reçue le 10.05.2023 de Monsieur Jean-Jacques Guisolan, chef de groupe PLR ad interim (Annexe 3)

Point c : Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Carina de Almeida Silva Godinho (PSIP), démissionnaire

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**, Cheffe de groupe PSIP, pour la présentation de leur candidate. Le groupe PLR a le plaisir de proposer la **Conseillère Anaïs Bidiville**.

La Présidente remercie le PLR pour cette candidature. N'ayant pas d'autre proposition, selon l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les Communes, « Les délégués sont nommés, soit au scrutin individuel, soit au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Sur proposition du président, la nomination des délégués peut avoir lieu à main levée, lorsque le nombre des candidatures ne dépasse pas celui des membres à élire ».

De ce fait, elle propose d'accepter cette nomination et de passer au vote. Il en résulte une votation acceptée à une large majorité. Pour la forme, la **Conseillère Anaïs Bidiville** accepte sa nomination de membre à la Commission de naturalisation.

Le **Conseiller Yves Diserens** remarque que ses votes ne sont pas mentionnés sur le tableau. Il en ressort que sa zapette n'a pas été connectée au moment de l'appel. La zapette étant rajoutée manuellement au système, ses votes seront dès lors enregistrés.

Point d : Nomination d'un membre à la commission « harcèlement de rue » en remplacement de Madame Léa Bucher (PSIP), démissionnaire

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**, Cheffe de groupe PSIP pour la présentation de leur candidat. Le groupe PSIP propose le **Conseiller Yannick Moser**.

La Présidente remercie le PSIP pour cette candidature. N'ayant pas d'autre proposition, selon l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les Communes précédemment cité, elle propose de valider cette nomination et de passer au vote. Il en résulte une votation acceptée à une large majorité. Pour la forme, le **Conseiller Yannick Moser** accepte sa nomination de membre à la commission « harcèlement de rue ».

La **Conseillère Sabine Rapin-Correvon** remarque l'enregistrement des votes de la **Conseillère Sarah Neuhaus** alors qu'elle est excusée. La zapette de la **Conseillère Sarah Neuhaus** étant rangée dans la valise, la **Présidente** annonce que ce « bug » informatique sera traité par la société Meerkathe.

Point e : Election d'un 2^{ème} Vice-président au Conseil communal en remplacement de Madame Diana Cruz (PLR), démissionnaire

La **Présidente** passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**, Chef de groupe PLR ad intérim pour la présentation de leur candidat. Le groupe PLR propose le **Conseiller Lionel Voinçon**. Agé de 29 ans, le **Conseiller Lionel Voinçon** réside à Payerne depuis 2007 et siège au Conseil communal depuis 2015. Au bénéfice d'une formation de juriste, il travaille actuellement auprès d'un parti politique suisse à Berne en tant que collaborateur.

La **Présidente** remercie le PLR pour cette candidature. N'ayant pas d'autre proposition, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, « le président, les vice-présidents, le secrétaire et le secrétaire suppléant sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont nommés au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ; mention en est faite au procès-verbal. »

En conséquence, la **Présidente** annonce que le **Conseiller Lionel Voinçon** est élu au siège de 2^{ème} Vice-président du Conseil communal. S'ensuivent les applaudissements de l'assemblée.

Point f : Communications de la Municipalité

Une communication de la Municipalité a été adressée au Conseil communal le 17 mai 2023 en lien avec l'interpellation du **Conseiller Sébastien Pedroli** lors du dernier Conseil. La **Présidente** ouvre la discussion et passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**.

Il remercie la Municipalité pour sa réponse fouillée et ses précisions. Il constate que les normes suisses et les normes européennes actuellement en vigueur pour la présence de PFAS dans l'eau potable sont différentes. L'avenir dira si des mesures supplémentaires devront être prises ou non.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** demande si la Municipalité a des communications orales à transmettre au Conseil. Ce n'étant pas le cas, la **Présidente** passe à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du Jour :

La **Présidente** passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon** qui propose, que seule la lecture des conclusions des rapports soit donnée ce soir.

En attendant la préparation du vote électronique pour cet objet, la **Présidente** passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** qui remarque que la lecture des conseillères et conseillers excusés n'a pas été donnée. La **Présidente** s'en excuse et passe la parole à la **Scrutatrice Laura Macchia** pour l'annonce des excusés.

La Présidente rappelle que, selon l'article 87 du Règlement du Conseil communal, la dispense de la lecture des rapports peut être admise si les pièces ont été remises au Conseil cinq jours avant la séance ; ce qui est manifestement le cas. Elle soumet le Conseil au vote. C'est à une large majorité que le Conseil décide de lire uniquement les conclusions municipales.

Point 1 : Préavis 01/2023 – Remplacement de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale ;

La Présidente appelle et passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**, président-rapporteur de la commission ad hoc. Elle le remercie pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Elle passe la parole au **Conseiller Patrice Lorimier**. Il questionne au sujet de la reprise de balayeuse pour CHF 12'500.00. Payerne est une ville qui se développe, il y a de grandes manifestations avec des gros déchets, parfois des inondations, des sorties de chantier côté Aéroport, etc... Pour ces raisons, personnellement, il trouverait judicieux de peut-être garder cette vieille balayeuse en complément à la nouvelle afin de préserver cette dernière. Est-il possible d'ouvrir la discussion ?

La présidente le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. La Municipalité s'est posée la même question pour décider finalement de ne pas garder cette ancienne balayeuse, car sa transmission hydrostatique est en mauvais état. Selon le service technique, il faudrait compter entre CHF 15'000.00 et CHF 20'000.00 pour la rendre opérationnelle tout en sachant qu'elle arrive en fin de vie. Le Conseil peut tout à fait décider de la garder, il y a de la place pour la stocker et elle pourrait être utilisée de temps à autre. Cependant, la Municipalité a opté pour une reprise par l'entreprise Boschung pour un montant de CHF 12'500.00. Elle précise encore qu'il n'y a aucune taxe sur la nouvelle balayeuse car il s'agit d'un véhicule d'utilité publique.

La présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Patrice Lorimier** qui propose de voter sur sa proposition. De fait, **la Présidente** l'informe que le Conseil va voter sur l'article amendé, sachant que les conseillers votant non soutiendront l'article initial de la Municipalité qui permettrait de garder cette ancienne balayeuse. Le **Conseiller Patrice Lorimier** renonçant à poser un sous-amendement, **la Présidente** le remercie et passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**.

Ce dernier communique que l'entreprise Boschung a confirmé par écrit la semaine dernière sa reprise de l'ancienne balayeuse pour le montant de CHF 12'500.00 en l'état actuel.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Bien qu'il comprenne le souci du **Conseiller Patrice Lorimier**, personnellement il se dit que si la transmission hydrostatique en mauvais état, la balayeuse risque de tomber en panne d'ici quelques semaines ou quelques mois. Cette réparation étant onéreuse, nous allons nous trouver avec une machine inutilisable, à mettre au rebut et invendable. Pour lui, la proposition de la Municipalité est la plus raisonnable, raison pour laquelle il soutient l'amendement de la commission.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion et procède au vote de l'amendement de l'article 1 en rappelant que ce vote laisse entière liberté sur le fond du préavis. Ce dernier est accepté à une large majorité du Conseil communal.

La Présidente procède ensuite au vote sur l'intégralité des conclusions municipales amendées. Le préavis 01/2023 amendé est accepté à une large majorité du Conseil communal.

La Présidente remercie la commission ad hoc et son président rapporteur pour leur travail, en lui demandant de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 01/2023 de la Municipalité du 21 mars 2023 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : (amendé) d'autoriser la Municipalité à acheter, pour le secteur Entretien du Domaine Public, une balayeuse électrique en remplacement de l'actuelle et de compléter cet achat par un aspirateur à feuilles pour un montant de Fr. 265'000.00 (TTC) dont il y aura lieu de déduire le montant de la reprise de l'ancienne balayeuse ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à acheter, pour le secteur de la Cave, un véhicule utilitaire électrique afin de remplacer l'actuel pour un montant de Fr. 48'000.00 (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 313'000.00 (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 265'000.00 (TTC) et de l'amortir sur une durée de 10 ans ;

Article 5 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 48'000.00 (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et de l'amortir sur une durée de 10 ans ;

Point 2 : Préavis 03/2023 – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue, jusqu'au niveau de la rue de Savoie ;

La Présidente appelle et passe la parole à la **Conseillère Cátia Pires Vieira**, présidente rapportrice de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions du rapport. Elle la remercie et ouvre la discussion sur cet objet.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Alexandre Godel**. N'ayant pas d'interrogation supplémentaire au sujet de ladite conduite d'eau, il est certain que ces travaux sont nécessaires et doivent être entrepris. Mais voilà, c'est déjà la deuxième conduite qui fait l'objet d'un préavis cette

année. Certes, il y a un fonds de réserve « Eaux : travaux futurs », mais force est de constater qu'à l'allure où on utilise ce fonds, celui-ci sera bientôt à sec ! Cependant, le **Conseiller Alexandre Godel** s'interroge plutôt sur le fond de ces changements et sur les travaux futurs qui devront être faits, ceci afin d'avoir une vue d'ensemble plutôt qu'une vue « conduite par conduite ». Il constate que :

- notre Système d'Informations Territorial (SIT) communal semble être renseigné correctement et mis à jour constamment;
- ces changements de conduites sont en adéquation avec notre Plan Directeur de Distribution d'Eau (PPDE);
- le préavis mentionne que ces travaux font partie du plan d'investissement de cette législature.

En résumé, il semble que nous soyons « équipés » de tous ces éléments informatifs et stratégiques nécessaires pour prévoir de manière assez précise le futur et anticiper les éventuels investissements. Malheureusement, le rapport de la commission mentionne, le **Conseiller Alexandre Godel** cite : « un planning/vue d'ensemble de tous les futurs travaux et mise à jour de conduites n'existe pas au vu des montants élevés nécessaires. Le département procède donc par « petites étapes » pour les mises à jour les plus urgentes/importantes ». Il est très étonné que nous ne soyons pas en mesure d'anticiper et que nous procédions « pas à pas » dans des investissements tout de même très importants. De ce fait, tout en remerciant par avance pour les réponses, il pose ouvertement les questions suivantes :

1. Quels sont les principaux travaux à prévoir à court et moyen terme dans le cadre de notre réseau d'eau potable ?
2. Comment est planifiée la réfection de notre réseau d'eau ?
3. Cela peut-il être chiffré ?
4. Comment ces travaux seront-ils financés ? Le fonds de réserve sera-t-il suffisant ?
5. Pour conclure, comment la Municipalité voit-elle l'évolution de la taxe et du prix de l'eau au vu des investissements à prévoir ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** Tout en remerciant le **Conseiller Alexandre Godel** pour son intervention, il souligne qu'en séance de commission, il aurait dû préciser que la Municipalité avait une vue d'ensemble et qu'actuellement, concernant l'eau potable, 23 points de travaux à effectuer sont référencés pour être traités d'ici 2030 pour un montant de CHF 7'120'000.00. Il en va de même pour les eaux usées et les eaux claires. Le Conseil communal peut être rassuré, tous ces travaux sont référencés, même si la Municipalité les préavis l'un après l'autre en cas de changement. A savoir que le prochain préavis ne saurait tarder ; il concerne la rue des Moulins. Des priorités ont été fixées sur les 23 points à réaliser, sachant que la Municipalité coordonne ces travaux avec d'autres réalisations planifiées. Pour exemple, le **Municipal Jacques Henchoz** cite la place Général-Guisan sur laquelle les travaux liés aux eaux claires, eaux usées et eaux potables seront effectués lors de la réalisation des travaux du futur centre commercial.

Quant au financement, le **Municipal Jacques Henchoz** confirme que la Municipalité gère la situation, sachant qu'avec toutes les analyses d'eau (chlorothalonil, PFAS et autres), les frais seront énormes. Il est clair que l'eau, actuellement à CHF 1.80/m³ à Payerne, va probablement augmenter. Une subtilité reste à étudier par la Municipalité pour voir s'il est possible, via des comptes affectés, de prendre dans le plafond d'endettement attribué, afin que le montant de ce plafond puisse être englobé dans les comptes affectés.

En conclusion, le **Municipal Jacques Henchoz** rassure le Conseil en confirmant que la Municipalité a une vue d'ensemble des eaux potables, des eaux claires et des eaux usées.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Alexandre Godel**. Bien que regrettant que ces informations ne figurent pas dans le rapport de la commission ad hoc, il remercie le **Municipal Jacques Henchoz** pour ces précisions.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz** qui, ayant oublié de la faire lors de son intervention ci-dessus, invite volontiers la commission de gestion à venir prendre connaissance du plan des eaux potables, claires et usées, comme elle l'avait déjà fait en allant visiter la STEP. Il propose également de joindre le document communal « Projets Réseaux de distribution d'eau et de défense incendie » au présent procès-verbal. **La Présidente** confirme que ce sera chose faite en Annexe n° 4.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Câtia Pires Vieira**. Elle précise que toutes ces informations n'ont pas été données en séance de commission alors que ses membres ont effectivement posé la question.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. N'ayant pas tout à fait compris l'intervention du **Municipal Jacques Henchoz** en ce qui concerne le plafond d'endettement et les fonds affectés aux eaux, pourrait-il apporter quelques précisions ?

En le remerciant, **La Présidente** passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Actuellement, la commune dispose de fonds permettant de réaliser des travaux. Sachant que ces fonds diminuent et que pour avoir un fonds à CHF 7'120'000.00 d'ici 2030, si l'argent n'est pas trouvé via les économies aux comptes que nous avons actuellement, il faudra bien aller le chercher dans les investissements au même titre qu'un autre préavis. Il s'agit d'une réflexion que la Municipalité doit étudier, sachant que les amortissements sur ces montants iront sur les comptes affectés. En résumé, des solutions doivent être trouvées lorsque la réserve est épuisée afin de pouvoir continuer à financer les travaux.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Afin de compléter les propos du **Municipal Jacques Henchoz**, il précise que les comptes affectés sont des comptes fonctionnant par eux-mêmes ; à savoir que la prestation à la population doit être financée par sa facturation aux usagers. Par exemple, les frais de l'eau doivent payer les investissements. Si l'on n'en obtient pas le pendant, le prix de l'eau doit être augmenté. Il explique également que, pour l'instant, ces travaux de canalisations d'eaux potables et eaux usées sont compris dans le plafond d'endettement.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon** qui demande quand est-ce que le prix de l'eau va augmenter, vu que cela sera nécessaire pour atteindre le montant annoncé des investissements.

En le remerciant, **La Présidente** passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Comme le compte s'amenuise, c'est la discussion qu'il doit avoir avec le service des eaux pour savoir exactement à quel moment il faudra calculer l'augmentation du prix de l'eau ou de la taxe sur les eaux usées. C'est à ce moment-là que nous connaissons l'augmentation effective.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. La Municipalité a-t-elle déjà une estimation de l'amplitude de cette augmentation et quand est-ce que le Conseil pourrait avoir une première réponse, même approximative ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. La Municipalité n'a pas encore effectué cette démarche, mais le **Syndic Eric** s'engage à communiquer cette amplitude fin 2023/début 2024. Elle sera calculée avec la nouvelle cheffe du service des finances.

En le remerciant, **La Présidente** passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**. Concernant l'eau en provenance du Puits de la Vernaz qui produit environ 60% de la l'eau pour la ville de Payerne, il pense qu'effectivement, lorsque l'on devra effectuer des investissements en lien avec les traitements contre le chlorothalonil, le prix de l'eau va augmenter.

Le **Syndic Eric Küng** précise encore que l'augmentation du prix de l'eau ne peut être effective qu'après les investissements et qu'on ne peut pas prévoir des réserves à l'avance.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Yves Diserens**. Partageant les propos de son collègue **Alexandre Godel** tout à l'heure quant aux aspects stratégiques sur ces travaux d'entretien des réseaux ; il constate que le **Municipal Jacques Henchoz** y a répondu partiellement en séance de commission bien que ses membres lui aient posé des questions assez claires, les réponses ne figurent pas dans le rapport. Il s'agit soit d'une incompréhension entre le municipal et la commission, soit de quelques manquements ce soir-là. Ce qui fait penser cela au **Conseiller Yves Diserens**, c'est quand il lit la première partie de l'analyse du rapport questionnant sur l'existence d'un plan de vue d'ensemble des différents réseaux, il s'attendait à une réponse positive. Il croyait également avoir compris ce que sont un réseau d'eau et un réseau d'assainissement, mais en fait on met en relation la vérification du réseau d'eau avec les conduites pour l'EPARSE. Ne comprenant pas quelle est la relation entre un réseau d'assainissement, d'autant plus qu'il ne passe pas dans ce secteur-là, et la conduite d'eau dont on parle ce soir, il demande des éclaircissements au **Municipal Jacques Henchoz**.

En réponse, le **Municipal Jacques Henchoz** apprécie la rédaction du rapport correspondant pratiquement à un procès-verbal d'audition. Il relève que ce soir-là, il ne disposait pas du tableau et dans les explications qu'il a voulu donner, il a comparé la planification des eaux usées en cours avec celle des eaux potables de la commune en faisant une similitude des connaissances que nous avons de ces deux pôles. Il reconnaît qu'effectivement, lui le premier, lorsqu'il a lu les réponses aux questions qu'on lui a posées, a pensé qu'il allait passer pour un « touriste » car on y comprend qu'il ne sait même pas ce qu'est un assainissement. Il comprend les réactions de ce soir, il en est fort désolé, en espérant avoir pu rassurer et maintenir la confiance du Conseil envers lui.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales.

Le préavis 03/2023 est accepté à une large majorité du Conseil communal.

La Présidente remercie la commission ad hoc et sa présidente-rapportrice pour leur travail, en lui demandant de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 03/2023 de la Municipalité du 12 avril 2023 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de la Promenade et à la Grand'Rue pour un montant de Fr. 370'000.00 (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 335'000.00 (TTC) (Fr. 370'000.00 – Fr. 35'000.00) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 370'000.00 (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux : travaux futurs » ;

Point 3 : Divers

Ayant reçu le postulat « Pour des protections hygiéniques accessibles » du PSIP-Les Vertes.e.s (Annexe 5) en début de Conseil, **la Présidente** donne la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** pour sa lecture et l'en remercie. Elle remarque que la première étape est l'étude de la recevabilité du postulat selon l'art. 76 du Règlement du Conseil communal et la seconde le traitement du postulat selon l'article 77 du règlement précité.

Considérant ce postulat recevable, **la Présidente** rappelle que nous traitons la première étape sur le fond et non la prise en considération du postulat. Personne ne s'opposant à sa recevabilité, elle propose de passer directement à son traitement en demandant à la Municipalité si elle souhaite communiquer sur ce sujet. Le **Municipal Nicolas Schmid** remarque que cette question a été discutée par le service des bâtiments, notamment lors de la réfection des sanitaires de la halle des fêtes. La mise à disposition de protections menstruelles dans les sanitaires féminins peut être facilement mise en place et demande peu de logistique ; dans tous les cas pas plus que les autres entretiens de ces parties communes. Il n'y a donc aucun problème pour le service des bâtiments à envisager la mise en place de ce postulat. C'est donc une possibilité réalisable et il en remercie la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur le postulat. S'ensuit un échange sur lequel elle passe la parole à la Municipalité, aux conseillères et conseillers selon le déroulement suivant, tout en les remerciant pour leurs interventions :

- **Lionel Voignon** : « Existe-t-il quelque chose en termes de politiques publiques ? Finalement, on paie déjà un certain montant pour les politiques publiques à visée sociale et ne risque-t-on pas de créer un doublon ? Si on offre ce service dans un bâtiment, on l'offre à tout un chacun et cette précarité menstruelle dont je ne nie pas l'existence, ne serait-elle pas le problème de certaines personnes que nous pourrions traiter de manière ciblée ? Concernant les sanitaires de la halle des fêtes, la réponse est-elle celle du **Municipal Nicolas Schmid** ou est-elle concertée avec le service des bâtiments ? »
- **Nicolas Schmid** : « Pour la question me concernant, les sanitaires féminins de la halle des fêtes sont déjà équipés de la possibilité d'ajouter des protections menstruelles, ce qui n'est pas encore le cas mais avait fait l'objet d'une réflexion. Le postulat étant là, on pourrait potentiellement accélérer sous réserve bien sûr de l'acceptation de la Municipalité et, à terme, des potentiels budgets nécessaires dans le cadre des compétences du Conseil communal. Dans tous les cas, les boîtes de mise à disposition des protections menstruelles sont installées ».
- **Catarina Gonçalves Pina** : « Pour la question par rapport à un doublon, la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) conduit un projet pilote jusqu'à fin 2023 dans les écoles. Après, ce sont aux communes de faire le premier pas, si elles veulent accepter ou pas de mener à bien ce projet. Quant à la crainte d'une utilisation abusive, il faut savoir que si je parle de mon expérience personnelle, si parfois je pars le matin sans ma protection hygiénique, d'avoir un distributeur à

disposition, c'est déjà une bonne manière de bien commencer ma journée. C'est aussi pour les personnes menstruées une charge mentale en moins et, croyez-moi, on n'en abuse pas ».

- **Sébastien Pedroli** : « Je pense qu'on a tous ici une sœur, une fille peut-être qui, un jour, a oublié ses protections hygiéniques alors qu'elle était à l'école ou à un rendez-vous et qui aurait certainement été très heureuse de pouvoir en disposer dans des toilettes publiques. Ce qu'il faut garder à l'esprit dans ce postulat, c'est de venir en aide à des personnes qui, à un moment donné, auraient besoin de ces protections. Ensuite, sur ce qui a été dit, je peux donner l'exemple de la commune de la Vallée de Joux qui a mis en place ce système, aucune femme n'y a été vue avec un sac rempli de protections hygiéniques prises dans les distributeurs des toilettes publiques. Dernière chose, je ne sais pas exactement les coûts de la Vallée de Joux, mais cela coûtera nettement moins que les CHF 10'000.00 investis dans le système de vote électronique qui, on le voit, a parfois aussi quelques problèmes. C'est pour cela que je vous enjoins à soutenir ce postulat ».
- **Lionel Voinçon** : « Je remercie pour la réponse à ma question du doublon. Je tiens à préciser que je n'ai pas utilisé le terme « abusé » et ce n'est vraiment pas ce que je sous-entendais. On sait qu'il y a des gens dans la précarité et qui ont besoin d'aide, c'est une situation qui n'a jamais été niée dans la commune ou même dans le pays plus largement. Ce que je voulais savoir, ce n'est pas si des gens allaient en abuser mais, s'il faut aider, peut-on le faire de manière très précise, soit de faire plus pour les uns et moins pour tout le monde. Voilà le sens de mon propos ».
- **Sébastien Pedroli** : « Tout ce que vous dites, Conseiller Voinçon, c'est le but du postulat, soit étudier toutes ces questions et après on regardera avec le rapport de la Municipalité si on fait quelque chose. C'est le but même d'un postulat ».
- **Catarina Gonçalves Pina** : « Je réitère ce que j'ai dit avant par rapport au ciblage. Je pense qu'il n'y a pas de lieu d'être d'avoir un ciblage parce que, croyez-moi, j'aurais dit la même chose même si je ne suis pas en précarité menstruelle, ni en précarité tout court, grâce à Dieu. D'avoir une potentielle charge mentale en moins, c'est déjà quelque chose de bien pour bien commencer la journée. Il est vrai qu'on a vite tendance à oublier et d'avoir quelque chose en main, c'est bien ».
- **Michelle Berchtold** : « Je remercie pour ce postulat. Ayant certainement déjà toutes été dans cette situation, la question que je me pose, c'est est-ce que c'est vraiment le rôle de la commune, de manière générale, de mettre à disposition des protections hygiéniques pour celles qui ont oublié les leurs ? Est-ce qu'on est vraiment si « reculé » de devoir se dire qu'on met à disposition des protections hygiéniques pour celles qui les ont oubliées ? Dans ce cas-là, devrait-on mettre du dentifrice à disposition de ceux qui l'ont oublié ? Est-ce vraiment cela le rôle de la commune ?
- **Catarina Gonçalves Pina** : « Je pense que nous sommes tous un peu au clair, sans avoir besoin de donner combien d'heures il faut garder une serviette ou un tampon sur soi. De pouvoir en changer quand il le faut, c'est déjà ça. L'autre question de savoir si c'est à la commune de mettre à disposition des protections hygiéniques, j'ai envie de dire que si la commune prend le pas de le faire, c'est déjà une sensibilisation au tabou des règles. De se dire que la commune est ouverte, on comprend qu'il n'y a pas de tabou ».
- **Cátia Pires Vieira** : « En fait, on demande à la commune de mettre à disposition ces protections hygiéniques uniquement dans les bâtiments communaux et pas partout dans Payerne. C'est tout simplement un besoin auquel la commune peut répondre pour ses propres bâtiments ; on ne demande pas d'en mettre les maisons privées. Au même titre que le papier toilettes : on ne part pas de chez nous le matin avec notre rouleau de papier toilettes, alors qu'on pourrait tous très bien le faire ».
- **Michael Marguet** : « Ma première remarque est : où est-ce qu'on s'arrête ? Est-ce qu'on distribue du déodorant et des lunettes à ceux qui les ont oubliés ? C'est déjà ma première question. Que la

question se pose dans les écoles est tout à fait louable et normal. Maintenant, de dire qu'on met des protections hygiéniques à disposition dans les bâtiments communaux et pas pour tout le monde, je me pose la question de savoir s'il y a beaucoup d'employées communales qui sont dans la précarité, parce qu'il s'agit là d'un problème un peu plus grave si c'est le cas. Mettre à disposition des protections hygiéniques dans les écoles oui, mais dans les bâtiments communaux ou loués par des gens comme la grande salle, je ne pense pas que c'est la première priorité, en tout cas pas le gros problème de la commune ».

- **Cátia Pires Vieira** : « Comparer des protections hygiéniques à des lunettes, à des déodorants, ce n'est pas tellement adapté. J'ai envie de dire qu'on ne risque pas un choc toxique en ne mettant pas de déodorant, la seule chose qu'on risque, c'est de sentir un peu mauvais. Pour moi, en tant que femme, les protections hygiéniques sont un bien de nécessité assez grand. Concernant les employés communaux, je réitère que certaines personnes allant travailler dans les bâtiments communaux aimeraient avoir des protections hygiéniques à disposition, si elles les ont oubliées ».
- **Lionel Voinçon** : « Je me permets de répondre à la Conseillère Michelle Berchtold car elle n'a pas nommément désigné quelqu'un pour répondre à sa question : où s'arrête le rôle de la commune ? Eh bien, je pense sincèrement que le rôle de la commune s'arrête là. Finalement, on a chacun nos responsabilités à prendre le matin quand on se réveille et on doit les assumer. S'il y a un problème de société, qu'il faut le régler et qu'il y a une politique publique à mener contre la précarité menstruelle, il faut le faire, mais le faire de manière ciblée pour les personnes qui en ont vraiment besoin. Je ne vois pas pourquoi on doit venir ici maintenant offrir un service à toute la population de manière générale alors qu'elle n'en n'a pas, je le pense objectivement, le besoin. Quand on parle de précarité, on parle justement d'une caractéristique précise qui ne concerne pas tout le monde. A titre personnel, je pense que je vais refuser ce postulat ».
- **Sébastien Pedroli** : « Je serai très bref sur deux choses, la première en rappelant qu'un postulat sert à étudier la question et la deuxième en invitant le Conseiller Lionel Voinçon, s'il pense qu'il n'y a pas de précarité en ville de Payerne, à l'accompagner aux Cartons du Cœur pour se rendre compte du nombre de personnes qui viennent chercher des protections hygiéniques. Je ne parle pas ici de celles qui vont chercher des pâtes, simplement de celles qui vont chercher des protections hygiéniques car elles n'arrivent pas à les payer ».
- **Lionel Voinçon** : « Ce débat arrive exactement où je voulais en venir depuis le début. Finalement, pourquoi n'agit-on pas directement via les Cartons du Cœur où se trouve la précarité ? Et là, on a une solution beaucoup plus simple ».
- **Anaïs Bidiville** : « Il me semble qu'il faut penser « bâtiments communaux » en raison des va-et-vient de toute la population. C'est peut-être aussi un peu plus discret pour les parents des personnes menstruées de prendre a minima une protection hygiénique pour la journée que d'aller aux Cartons du Cœur qui est difficile et stigmatisant. Je pense qu'il faut aussi penser à ces personnes-là et ce n'est pas parce qu'on travaille dans un service communal que nous ne sommes pas en précarité ».
- **Philippe Savary** : « Je comprends très bien les réticences du collègue Voinçon, mais comme l'a dit mon collègue Pedroli, il s'agit d'un postulat. La Municipalité va traiter ce postulat, va apporter éventuellement des réponses aux questions et des propositions. Dans ces propositions, il pourrait y avoir tellement de choses différentes que je vous invite à voter pour ce postulat et on attendra les réponses de la Municipalité ».
- **Lionel Voinçon** : « Effectivement, on dispose du droit d'initiative ; si on voulait l'automatiser, on ferait comme pour les interpellations avec 5 signatures et on laisserait la machine se dérouler. Finalement, pourquoi on le fait pour les interpellations et pas pour le reste ? Parce qu'une interpellation demande beaucoup moins de ressources. A chaque fois qu'on fait un postulat, qu'on

dépose une motion ou autre, on demande des ressources à l'administration communale et c'est tout le temps qu'elle n'a pas à disposition pour réaliser autre chose. Je me demande aujourd'hui si ce postulat est vraiment la priorité alors que finalement, on a déjà la réponse au problème : on pourrait passer par les Cartons du Cœur pour résoudre le problème de la précarité dans le point contact entre la précarité et, potentiellement, les autorités publiques ou les activités associatives. Je me demande pourquoi on veut réinventer la roue alors qu'on a la réponse ce soir, qu'on a déjà quelque chose qui peut être réalisé et que la Municipalité est prête à le faire dans ses bâtiments si elle le veut. Ça ne sert donc à rien de mettre en marche la machine du postulat. Si la Municipalité veut faire quelque chose, elle peut le faire ; elle est capable d'en décider elle-même. Je pense qu'on peut simplifier le processus pour atteindre le même objectif que celui demandé par le postulat ».

- **Cátia Pires Vieira** : « Je tiens à dire que menstruation n'est pas égale à précarité ; qu'une certaine partie de la population est menstruée et ne souffre pas de précarité. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas utiliser cette mise à disposition de protections hygiéniques. Ce n'est pas de notre faute si on est née avec ça et qu'on ne peut rien y faire. Il se trouve que si une grande partie des hommes de cette salle étaient touchés par ça, tout cela serait déjà résolu depuis bien longtemps ».
- **Lionel Voinçon** : « Vous supputez, vous supputez beaucoup, vous mettez des mots dans la bouche des gens, vous posez des hypothèses. Cela ne tient qu'à vous, vous faites ce que vous voulez. C'est vous qui avez amené le mot « précarité » dans votre postulat, mais peut-être que je l'ai mal compris... ».
- **Yannick Moser** : « Je tiens à préciser que les Cartons du Cœur ne font pas partie de la commune et que si la commune prenait des dispositions pour encourager les femmes en précarité à se protéger de manière correcte, c'est envoyer un signal fort à la moitié de la population pour lui affirmer que ces personnes-là sont prises en compte. Deuxième chose au niveau de la précarité, ma collègue Madame Pina a amené une précarité certes économique, mais il y a également une précarité sociale et je pense que c'est un élément qui n'est pas vraiment pris en compte actuellement ».
- **Lionel Voinçon** : « On dit que la précarité sociale n'est pas prise en compte, aussi je me tourne vers la Municipalité pour lui demander combien est-ce qu'on verse pour la cohésion sociale chaque année ?
- **Eric Küng** : « Je ne peux pas vous donner le montant exact ce soir, mais il s'agit de plusieurs millions de francs.
- **Cátia Pires Vieira** : « Alors, parce qu'on verse des millions, tout est résolu ?
- **Catarina Gonçalves Pina** : « Ce n'est pas avec ces millions que le tabou des règles va disparaître ».
- **Jean-Jacques Guisolan** : « Je m'aperçois que le débat est en train de dériver et que les esprits s'échauffent énormément. Selon l'article 77 du Règlement du Conseil communal, il existe la possibilité pour le Conseil de renvoyer un postulat à une commission chargée de l'étudier et de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité, si cinq membres du Conseil le demandent. Pour éviter un échauffement devenant terriblement stérile, je fais donc la proposition de renvoyer ce postulat à une commission »

La Présidente le remercie. Le vote électronique ad hoc n'étant pas préparé, elle soumet au vote à main levée du Conseil, de soutenir la proposition du Conseiller Jean-Jacques Guisolan, de renvoyer l'étude du postulat « Pour des protections hygiéniques accessibles » à une commission. Plus de cinq membres ayant soutenu cette proposition, le Bureau du Conseil nommera une commission chargée d'étudier ce postulat.

La Présidente passe la parole à la **Conseillère Charlène Padoan**. Il y a déjà quelque temps qu'elle entend des plaintes de la part de la population concernant le Café du Marché, notamment sur un

accueil moyen et discutable, surtout en fin de service, des horaires et des jours d'ouverture relativement restreints et une fermeture de deux semaines pendant les vacances de Pâques. Il semble aussi que la collaboration soit peu évidente avec les sociétés locales qui organisent des manifestations sur la Place du Marché. Les tenancières n'ont d'ailleurs pas souhaité tenir le Jardin des Moines l'année dernière. Elle-même a constaté qu'initialement, à son ouverture en juillet 2021, le Café du Marché était ouvert 5 jours sur 7 et que depuis plusieurs mois déjà, il est ouvert uniquement 4 jours sur 7, alors que l'Abbatiale est ouverte 6 jours sur 7. Concernant les horaires, bien que fermant à 22h00, y compris le week-end, dès 21h15, le sentiment d'être gentiment poussé dehors se fait déjà sentir. Finalement, pour l'anecdote, en passant sur la Place du Marché, malgré le beau temps du dimanche 21 mai dernier, la **Conseillère Charlene Padoan** a dû regarder à deux fois pour être sûre que le café était ouvert, la terrasse n'étant pas installée malgré le soleil.

Il lui semblait que l'idée initiale avec le Café du Marché était de mettre en valeur notre belle place et notre Abbatiale, tant pour les Payernoises et Payernois que pour les touristes. Aujourd'hui, personnellement, la **Conseillère Charlene Padoan** n'est pas sûre que cela soit pleinement le cas. Elle adresse donc les quatre questions suivantes à la Municipalité, qu'elle remercie par avance pour ses réponses :

1. Est-ce qu'un cahier des charges a été donné aux tenancières du Café du Marché concernant son exploitation (jours et horaires d'ouvertures et fermetures, participations aux manifestations de la place, vacances, etc. ?
2. Si oui, quels en sont les tenants et aboutissants et sont-ils respectés ?
3. Est-ce que cette année, le Café du Marché participera ou tiendra le Jardin des Moines de l'Abbatiale ?
4. Est-ce que la mise en valeur de la Place du Marché et de l'Abbatiale, ainsi que la gestion du Café du Marché vous donne satisfaction ?

La Présidente la remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Tout en remerciant pour ces questions et ces considérations concernant le Café du Marché, il informe que, comme les autres biens commerciaux propriétés de la commune, ce café est sous contrat de bail commercial pour une durée de 5 ans dans lequel certaines considérations et conditions ont été établies. Ce contrat de bail étant signé avec des indépendantes, elles exploitent le café selon leur bon vouloir. Certaines conditions sont fixées, notamment en termes de loyer, de participation au chiffre d'affaires, etc... ainsi qu'une part de soutien lors du lancement. Aucun cahier des charges n'a été établi car les tenancières ne sont pas des collaboratrices communales, mais des indépendantes et comme le veut le marché, elles sont libres de faire ce qu'elles veulent avec leur contrat de bail.

Le **Municipal Nicolas Schmid** précise que le Jardin des Moines ne sera pas tenu cette année par le Café du Marché. Ce sera l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAPE) qui, ayant fait la demande à la Municipalité de tenir un Jardin des Moines, est indépendante et compétente pour mettre en place ce concept.

Concernant la satisfaction, le **Municipal Nicolas Schmid** précise qu'à ce jour, que les termes du contrat de bail sont respectés et que le loyer est payé.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Charlene Padoan**. Elle remercie le **Municipal Schmid** pour ses réponses. Sur les parties loyer, bail et autres, la satisfaction semble être là puisque les termes sont respectés, mais doit-elle comprendre par sa réponse qu'il ne va pas répondre à la partie de la question de la satisfaction de la mise en valeur par le Café du Marché de la Place du Marché et de l'Abbatiale pour les Payernoises, Payernois et les touristes ?

La Présidente la remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il annonce que la Municipalité va se concerter à ce sujet et reviendra vers le Conseil avec une réponse si elle souhaite apporter des compléments par rapport à sa satisfaction dans la globalité.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Patrice Lorimier**. Il souhaite des éclaircissements concernant les départs de plusieurs collaborateurs de la commune. Est-ce que le service des Ressources humaines a anticipé ces départs ? Par exemple concernant le départ en retraite d'un chef de service cet automne qui connaît la commune sur le bout des doigts et possède tout un historique à transmettre. Est-ce qu'on a pu mettre une personne en contact pour la reprise de ce poste, de manière à ne pas subir des problèmes de personnel ? Est-ce que les RH ont suffisamment de temps de temps pour s'en occuper ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. La commune a anticipé ces départs et essaie de remplacer ces collaborateurs qui vont partir. Il est possible qu'il y ait un décalage avec les postes demandés au budget, la priorité étant mise sur le remplacement des départs.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Fábio Pereira Gomes**. Il demande, concrètement, où en est-on avec la zone sportive ?

Le remerciant, **la Présidente** passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. En début de législature, la Municipalité avait annoncé vouloir remettre à jour l'étude effectuée il y a bien des années afin de vérifier si la zone sportive était toujours au goût du jour et relancer la discussion avec le Canton. En parallèle, les discussions ont été relancées par rapport aux SDA et le Canton a répondu en date du 03.04.2023 que l'actualisation des SDA est prévue au 01.10.2023. Il sera donc possible à ce moment-là d'entrer dans la phase de mise à jour de la planification de la zone sportive, si possibilité il y a de débloquer la zone de La Palaz pour cette affectation.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Bertrand Sauterel**. Lors du Conseil communal du 24.11.2022, au nom du Groupe Vert'libéral, il avait demandé à ce que soit étudiée la possibilité de pérenniser les mesures d'économie énergétiques envisagées alors. Le Municipal Nicolas Schmid avait indiqué qu'un monitoring serait réalisé et qu'il reviendrait vers le Conseil avec ces données. La période de chauffe étant terminée et le changement d'heure passé, nous pensons dorénavant plus au stock de combustible pour le grill que pour le chauffage. Continuant la salve de questions adressées au Municipal Nicolas Schmid, les voici : Est-ce que le monitoring a été effectué et si oui, quand sera-t-il disponible ? Est-ce que des pistes d'optimisation ou reprise de ces mesures sont d'ores et déjà envisagées ou planifiées ?

Le remerciant, **la Présidente** passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il annonce que le monitoring a été effectué et qu'il est en cours d'analyse auprès des différents services. Il sera présenté sous la forme d'une communication au prochain Conseil avec notamment quelles ont été les économies nettes et brutes de chauffage, d'électricité, prenant en considération les températures relativement clémentes de cet hiver. Les économies réelles par bâtiment et de l'éclairage public y sont relevées. En parallèle, la task-force continue à travailler pour la suite. Des tests des différents points de rencontre d'urgence ont été réalisés, le Canton de Vaud ayant demandé d'être prêt l'hiver prochain en cas de retour de la crise énergétique.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. Ne se souvenant plus de l'état de la discussion, il rebondit sur la question du **Conseiller Fábio Pereira Gomes** et demande s'il n'est plus du tout prévu de réaliser la zone sportive à la zone industrielle de Champ Cheval. Est-ce qu'on en avait parlé dans le cadre du futur show-room La Pati SA ?

La Présidente passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. C'était une des options en cas d'impossibilité à la zone de la Palaz. Pour l'instant, on évoque encore la possibilité de la Palaz, cette zone étant disponible, plus grande et plus adéquate au vu des autres possibilités sur Champ Cheval.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il a constaté avec grand plaisir la semaine précédente que La Pati SA avait enfin mis à l'enquête son show-room et sa halle de stockage. Au moment où le projet avait été lancé, on avait parlé d'une potentielle convention entre la commune et M. Descloux pour ouvrir cette patinoire dans certaines conditions à la population et/ou aux écoles. Est-ce que quelque chose a été signé avec lui ? Les discussions ont-elles été plus loin ? Y-a-t-il possibilité pour la population de savoir quand ce show-room sera monté et s'il sera utilisable pour la population ou pas ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Satisfait lui aussi, il communique qu'il n'y a pas d'opposition à ce jour et confirme l'intention de Monsieur Descloux de louer cette patinoire au public et aux écoles. La convention n'est pas encore signée mais ce projet va dans le bon sens.

Le remerciant, **la Présidente** passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon**. Il prend la parole en qualité de secrétaire du Bureau électoral. Les enveloppes de vote étant en cours de distribution, il souligne que les bulletins de vote ont changé. Ce ne sont plus des bulletins où l'on écrit « OUI » ou « NON » ou un trait, ou autre chose. Ce sera dès maintenant un système de croix pour valider les « OUI » et « NON », ou ne rien mettre. Il invite l'assemblée à respecter ces règles et à partager ces informations car le système de dépouillage change également. Les bulletins ne seront plus triés à la main, mais les bulletins seront placés dans un scanner qui les numérottera. Ce changement a été effectué à la demande du Bureau électoral de cette année mais pas uniquement, sachant que l'impulsion émane du Canton et que notre commune aurait dû y parvenir. N'ayant que deux dimanches de votation cette année, le Bureau électoral a saisi l'opportunité de réaliser cette nouvelle innovation.

La parole n'étant plus demandée, **La Présidente** remercie toutes et tous pour leur présence ce soir et plus particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Elle lève cette séance à 21h38 en souhaitant à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

La Présidente

Aurélie Meylan



La Secrétaire

Eveline Garrido

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil



Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 4 mai 2023

Concerne : Le remplacement de Mme Carina Silva à la commission des naturalisations, démissionnaire.

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter Madame Anaïs Bidiville en qualité de membre de la commission des naturalisations.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP



Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

A la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 4 mai 2023

Concerne : Nouveau membre PSIP à la commission « harcèlement de rue ».

Madame la Présidente,
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter Monsieur Yannick Moser en tant que commissionnaire.

Je vous adresse, madame la Présidente, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Jean-Jacques Guisolan
Président de groupe A.I.
Rue du Mont-Aubert 2
1530 Payerne

Madame La Présidente du
Conseil Communal
Aurélie Meylan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Par Email

Payerne, le 10 mai 2023

2^{ème} vice-présidence du Conseil Communal.

Madame La Présidente,

Suite à la démission de Madame Diana Cruz du Conseil Communal et donc de la 2^{ème} vice-présidence, le groupe libéral-radical vous propose, pour la remplacer à ce poste, la candidature de Monsieur Lionel Voinçon, Conseiller Communal PLR depuis 2015.

Par la même occasion, nous vous prions de prendre note que Monsieur Voinçon reprendra la présidence du groupe PLR à partir du 1^{er} juin 2023.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame La Présidente, mes salutations respectueuses.

Président A.I. du groupe PLR



Jean-Jacques Guisolan

Projets "Réseaux de distribution d'eau et de défense incendie" - Planification

Pos.	Projets	Côût total Fr.	2021 Fr.	2022 Fr.	2023 Fr.	2024 Fr.	2025 Fr.	2026 Fr.	2027 Fr.	2028 Fr.	2029 Fr.	2030 Fr.	Hors préavis Fr.
1	Avenue Jomini - Route de Grandcour	1'910'000	500'000	700'000	710'000								11/2020
2	Rue des Moulins - Rue à Thomas - Rue de Lausanne	790'000			150'000	320'000	320'000						790'000
3	Avenue Jomini - Avenue du Stade	250'000				250'000							02/2023
4	Avenue de la Promenade	370'000			370'000								03/2023
5	La Pati, liaison Vy des Charettes - Mont Tendre	110'000			110'000								14/2021
6	Rue des Jumelles - Bornalet - Broye	320'000						160'000	160'000				320'000
	Etape 2	370'000				180'000	190'000						370'000
	Etape 3	375'000								125'000	125'000	125'000	375'000
7	PA Guisan bouclage défense incendie par P+R	140'000				140'000							140'000
8	Rue de la Boverie (niveau Fermenta)	180'000					180'000						180'000
9	Rue des Grandes-Rayes	760'000				250'000	350'000	160'000					760'000
10	Avenue des Inuardes	175'000				50'000	125'000						175'000
11	Rue d'Yverdon (cracking)	80'000				80'000							80'000
12	Rue d'Yverdon (niveau Lucul)	80'000				80'000							80'000
13	Route des Berges, accès STEP Eparse	350'000					175'000	175'000					350'000
14	Secteur sud-est, de Montriant à Colline (quartier global)	1'000'000						250'000	250'000	250'000	250'000		1'000'000
15	Rue de la Vignette 2ème étape	600'000							300'000	300'000			600'000
16	Route Corcelles - Rue Stade - Rue Grandes-Rayes - Broye	750'000							150'000	300'000	300'000		750'000
17	Grand-Rue	220'000							110'000	110'000			220'000
18	Rue Derrière-la-Tour	150'000							150'000				150'000
19	Route du Jura	160'000								160'000			160'000
20	Rue des Vergers	80'000								80'000			80'000
21	Route du Pavement	160'000									160'000		160'000
22	Route d'Yverdon	220'000										220'000	220'000
23	Route d'Echallens	160'000										160'000	160'000
		9'760'000	500'000	700'000	1'340'000	1'350'000	1'340'000	745'000	1'120'000	1'325'000	835'000	505'000	7'120'000

Etat au : 24.05.2023 / FM



POSTULAT « CATARINA PINA » AU NOM DU GROUPE « PSIP-LES VERT.E.S».

Pour des protections hygiéniques accessibles.

La précarité menstruelle est comme la précarité ordinaire un sujet encore tabou et peu abordé dans notre société. Pourtant, elle touche au quotidien un grand nombre de personnes. Le tabou « des règles » existe encore et beaucoup de personnes cachent ce qui est une caractéristique physiologique. Combien de fois, dans ma vie de jeune fille, j'ai censuré les mots « tampons », « serviettes », « règles » afin que personne ne soit au courant que j'étais menstruée. Ce postulat propose que la Commune de Payerne se dote d'un plan de lutte contre la précarité menstruelle.

Il y a peu, les serviettes hygiéniques ont été reconnues comme un bien de première nécessité et la TVA est passée de 7,7% à 2,5% ce qui est un signal fort de notre gouvernement. Malheureusement, les protections hygiéniques demeurent une charge économique non négligeable pour certaines personnes menstruées.

Le coût des règles pour une personne menstruée a été estimé à 4'500.- lors d'une enquête menée par la RTS en février 2020. Ce qui est important et s'ajoute à d'autres discriminations économiques qui touchent spécifiquement les femmes (inégalité salariale, la taxe « rose »).

Un projet pilote intitulé « *Agir contre la précarité menstruelle* »¹ a été mis en place par l'État de Vaud dans quelques bâtiments scolaires du Canton et les résultats démontrent un réel besoin. Cependant, la précarité menstruelle ne touche pas que les élèves des écoles obligatoires, des gymnases, des universités ou hautes écoles mais également d'autres personnes ne fréquentant pas ces endroits. C'est pourquoi, il est important, que les bâtiments communaux et ceux soutenus par cette dernière, soient équipés.

Les enjeux liés à la précarité menstruelle existent également en Suisse. Les raisons de cette précarité sont, bien entendu, économiques mais également sociétales dues à un très grand tabou « des règles ».

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/Agir_contre_la_prekarite_menstruelle_Rapport_novembre_2022.pdf



Le PSIP-vert.e.s demande à la Municipalité d'étudier les possibilités :

- D'élaborer un projet pilote de distributeurs de produits menstruels, installés dans des lieux municipaux (y compris ceux fréquentés uniquement par des employé.e.s communaux.ales) ou soutenus par la Commune,
- Des actions de sensibilisation sur les tabous qui entourent encore très souvent les règles.

Les postulant.e.s proposent une prise en considération immédiate et de renvoyer directement ce postulat en Municipalité et la remercie par avance pour ses réponses.

Payerne, le 24 mai 2023.

Jean Carlo Sè 


Y. Moxen



~~Y. Moxen~~





